

Les migrations acadiennes

Robert A. Leblanc

Volume 23, Number 58, 1979

Le Québec et l'Amérique française : I- Le Canada, La Nouvelle-Angleterre et le Midwest

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021425ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021425ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leblanc, R. A. (1979). Les migrations acadiennes. *Cahiers de géographie du Québec*, 23(58), 99–124. <https://doi.org/10.7202/021425ar>

Article abstract

Acadia, from its initial settlement in 1604 until 1713, was a part of the French colonial empire in North America. By the Treaty of Utrecht most of Acadia with its French population was ceded to the British. The political instability generated by the anomalous position of the Acadians eventually led to their expulsion in 1755. During the 50 years which followed their efforts at repatriation were thwarted and only toward the end of the period did they finally settle in places offering a measure of security. The trends of their migrations over the period are illustrated, as well as their final settlement pattern in 1800.

LES MIGRATIONS ACADIENNES*

par

Robert A. LEBLANC

Department of Geography, University of New Hampshire

RÉSUMÉ

L'Acadie fit partie de l'empire colonial français en terre d'Amérique de 1604 à 1713. La majeure partie du territoire et de la population fut cédée aux Britanniques par le traité d'Utrecht. La position équivoque des Acadiens conduisant à l'instabilité politique entraîna leur expulsion en 1755. Leurs tentatives de rapatriement dans les cinquante ans qui suivirent, furent toutes contrecarrées. C'est seulement à la fin du 18^e siècle qu'ils purent s'installer dans des lieux sûrs. Nous avons essayé de représenter ici les flux migratoires des Acadiens suite à leur déportation, ainsi que leur implantation « définitive » vers les années 1800.

MOTS-CLÉS : Acadiens, déportation, migration, rapatriement.

ABSTRACT

Robert A. LEBLANC: The Acadian Migrations

Acadia, from its initial settlement in 1604 until 1713, was a part of the French colonial empire in North America. By the Treaty of Utrecht most of Acadia with its French population was ceded to the British. The political instability generated by the anomalous position of the Acadians eventually led to their expulsion in 1755. During the 50 years which followed their efforts at repatriation were thwarted and only toward the end of the period did they finally settle in places offering a measure of security. The trends of their migrations over the period are illustrated, as well as their final settlement pattern in 1800.

KEY WORDS: Acadians, expulsion, migration, repatriation.

* * *

* Cet article est paru originellement en anglais dans la revue *Proceedings of the Minnesota Academy of Science*, Vol. 30, n° 1, 1962, et dans les *Cahiers de géographie de Québec*, Vol. II, n° 24, 1967, p. 523-541, sous le titre « The Acadian Migrations ». L'adaptation en français a été réalisée au département de Géographie de l'université Laval.

Par la création d'enclaves ou d'exclaves de groupes minoritaires, la diversité culturelle et la mobilité des frontières nationales ont souvent été à l'origine de l'instabilité politique des États. Le déplacement forcé de populations au-delà de leurs frontières nationales est un moyen de résoudre une pareille situation. Les mesures prises en Europe centrale (Shatter Belt) au lendemain de la deuxième guerre mondiale, pour éliminer le problème des minorités en sont un exemple récent et bien connu. L'histoire coloniale de l'Amérique du Nord nous fournit des exemples similaires. Ainsi, au cours de la période où Français et Anglais se disputaient le contrôle de l'Amérique du Nord, une nouvelle ligne frontalière fut tracée sur la carte politique de ce continent. Les Acadiens, d'ascendance française et catholique, et antérieurement rattachés à l'empire colonial français, se retrouvèrent soudainement liés à l'empire anglais. Ce nouveau statut des Acadiens généra une telle instabilité politique, qu'à la veille de la lutte finale entre Britanniques et Français, l'on décida de leur déportation. Au cours des années qui suivirent cette expulsion, les Acadiens tentèrent un retour à leur terre natale, ou cherchèrent une nouvelle patrie. Leurs efforts furent rarement récompensés. Ce n'est que vers les années 1800 qu'ils parvinrent à une certaine stabilité d'occupation. Cette étude s'intéresse précisément aux migrations acadiennes, à leurs foyers éphémères, puis permanents d'occupation.

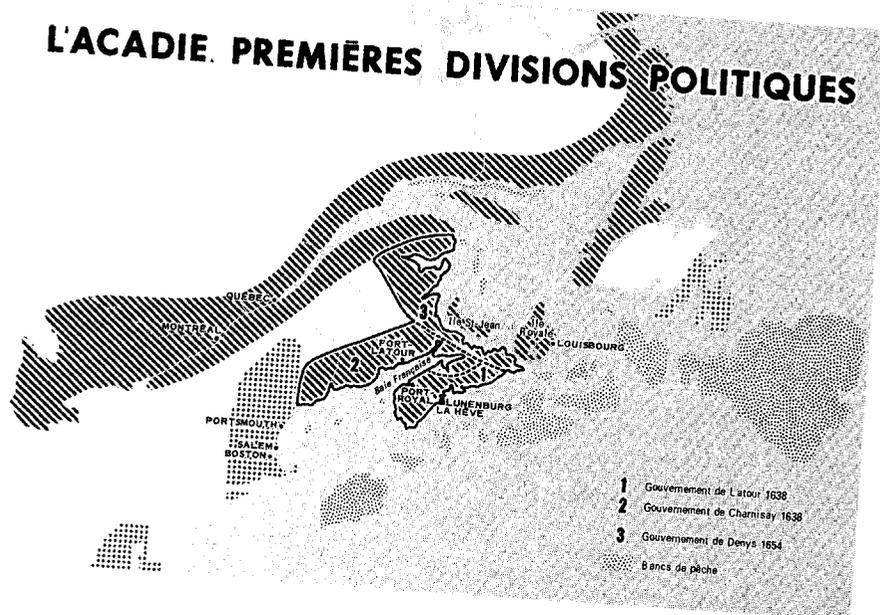
LA SITUATION EN ACADIE

Des colons français s'établissent en Acadie au tout début du 17^e siècle¹. Leur implantation, le long du littoral de la baie Française (baie de Fundy), est importante dans la compréhension de la trame historique qui se prépare (figure 1). L'éloignement de cette petite communauté française par rapport à celle plus importante de la vallée du Saint-Laurent allait contraindre l'Acadie à « vivre son isolement ». Bien que d'origine commune, un clivage culturel se dessina forcément entre les deux communautés. Les liens avec la France étaient aussi réduits à leur plus simple expression, et aucun apport migratoire français ne viendra grossir les rangs de la colonie après 1672².

La proximité de la Nouvelle-Angleterre exerça par ailleurs une influence prépondérante. Forts d'une situation géographique d'intérêt, Français et Anglais en tirèrent profit : la baie du Maine permettait un accès aisé et rapide. Une activité économique commune, la pêche, les rapprocha et les divisa successivement. Les dissensions intermittentes et sans gravité du début firent place à des luttes plus chaudes et à des récidives fréquentes : la forteresse française de Louisbourg fut à plus d'une reprise la cible d'assauts. Et les pillages itératifs perpétrés à Port-Royal, première agglomération de l'Acadie au 17^e siècle, creusèrent davantage le fossé entre les deux communautés³. L'année 1713 marque la signature du traité d'Utrecht; l'Acadie passe aux mains des Anglais, et les Acadiens deviennent ainsi les sujets de la Couronne britannique.

Cette paix signifie une ère de prospérité pour la communauté acadienne : ses effectifs passèrent de 2 000 en 1710 à 8 000 en 1739⁴. De nouvelles agglomérations virent le jour dans la partie septentrionale de la baie Française. Cette croissance démographique était de nature à troubler la quiétude du conquérant. Cette crainte était d'autant plus justifiée qu'une reprise des hostilités avec la France semblait imminente, et que les Acadiens refusaient de prêter le serment d'allégeance au souverain britannique. La complexité d'événements subséquents, dont nous exempterons le lecteur, rendirent inévitable leur déportation⁵. L'on sait que le gouverneur Lawrence aurait, de son propre chef, sans l'approbation du gouvernement britannique, décidé de cette déportation. Le démembrement de la communauté acadienne se fit à la fin de l'été et au cours de l'automne 1755.

Figure 1



En 1755, la colonie acadienne comptait 16 000 membres, dont près de 50% étaient sous juridiction britannique⁶. En conformité avec le traité d'Utrecht de 1713, la France détenait toujours dans ce secteur certains territoires : l'île Royale (Cap-Breton), l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) et la province actuelle du Nouveau-Brunswick. Ces possessions françaises ne furent pas originellement des pôles d'attraction de la population acadienne, mais elles le deviendront durant la période 1749 à 1754, pour ceux qui fuient par anticipation la colonie principale⁷. On évalue à 1 000 le nombre de fugitifs s'étant installés dans ces territoires toujours français (figures 2 et 3). Le bilan des déportés se ramène dès lors à 7 000.

Figure 2

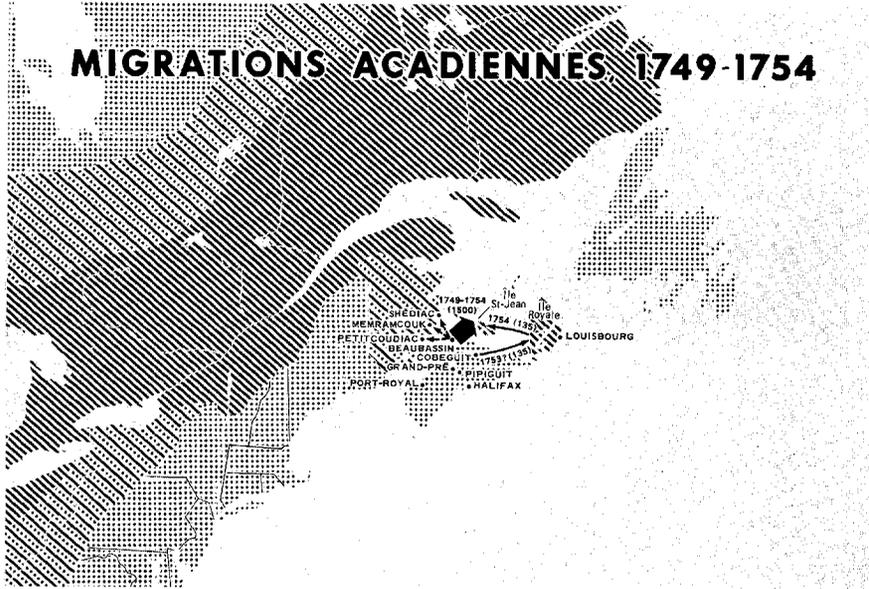
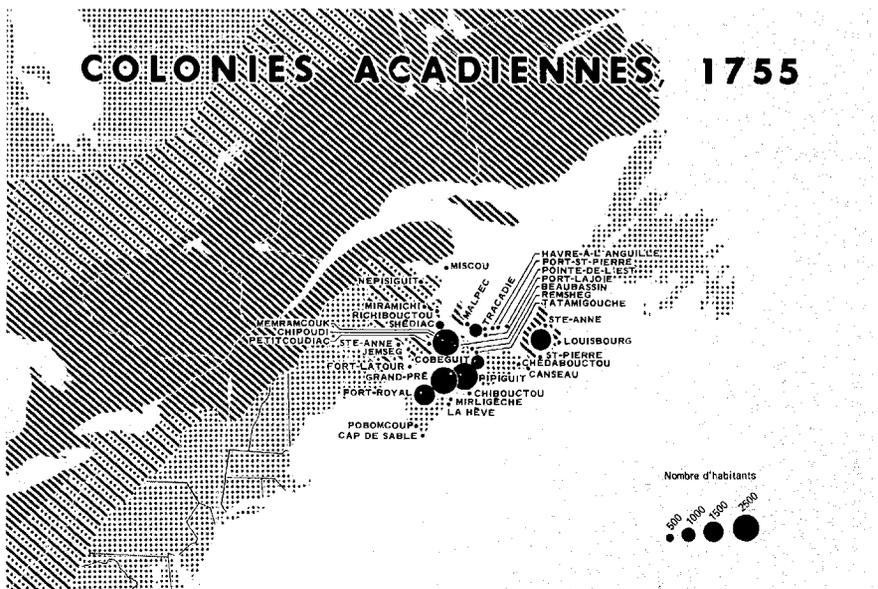
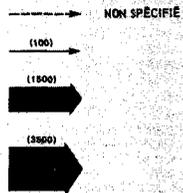


Figure 3

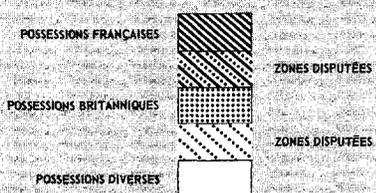


MIGRATIONS ACADIENNES

NOMBRE DE MIGRANTS



CONTEXTE GÉOPOLITIQUE





NOUVELLE-ÉCOSSE

QUÉBEC

ÎLE ST-JEAN

ÎLE ROYALE

MAINE

NEW YORK

MASSACHUSETTS

CONNECTICUT

PENNSYLVANIA

VIRGINIA

NORTH CAROLINA

SOUTH CAROLINA

GEORGIA

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

796

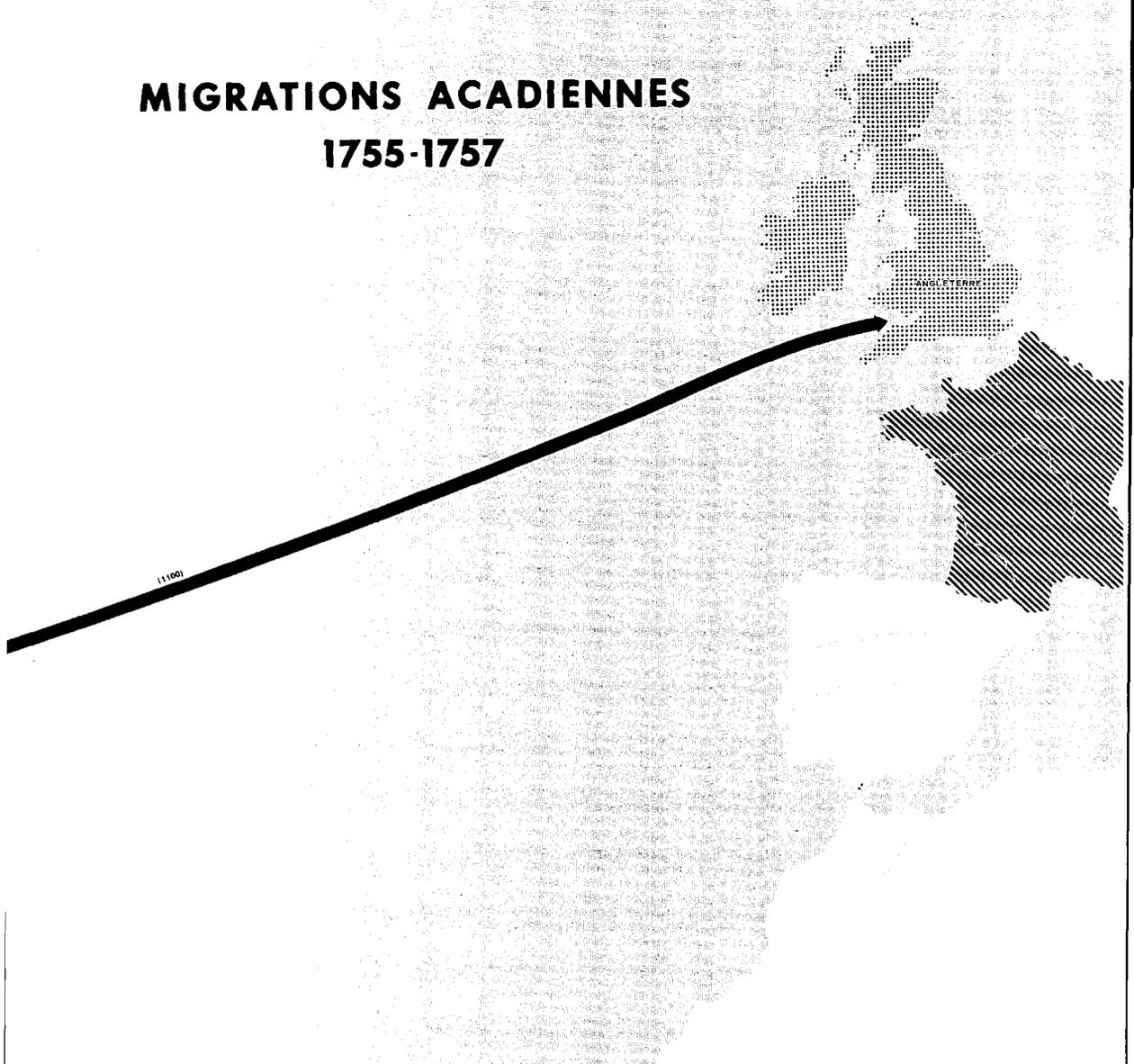
796

796

796

796

MIGRATIONS ACADIENNES 1755-1757



LES MIGRATIONS 1755-1757

En premier lieu, c'est le dépeuplement de la péninsule acadienne. Les colonies américaines, qui se partagèrent ces nouveaux arrivants, ne leur réservèrent pas un accueil des plus chaleureux. La colonie de la Virginie, à même les fonds publics, remit sur des bateaux en partance vers l'Angleterre les 1 100 exilés dont on l'avait gratifiée⁸. Par ailleurs, la Caroline du Sud et la Georgie se montrèrent très empressées à encourager (et même à aider) ceux qui voulaient bien retourner par la mer en Acadie. Quelques exilés revinrent, par voie de terre, jusqu'à la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). La plupart des exilés furent éparpillés, dans de nombreuses agglomérations, à travers les diverses colonies américaines.

Durant cette période, près de 2 000 Acadiens trouvèrent refuge à l'île Saint-Jean. Un second contingent de 1 500 adoptèrent la proximité de la ville de Québec, et se fixèrent dans les seigneuries en bordure du Saint-Laurent. À l'exception de ce dernier groupe, les Acadiens trouvèrent rarement refuge dans des lieux d'implantation permanents. La crainte et la méfiance des colons anglais se conciliaient d'ailleurs fort bien avec le rêve de l'exilé de retour à son pays natal. Le havre de paix de l'île Saint-Jean ne sera lui aussi que provisoire.

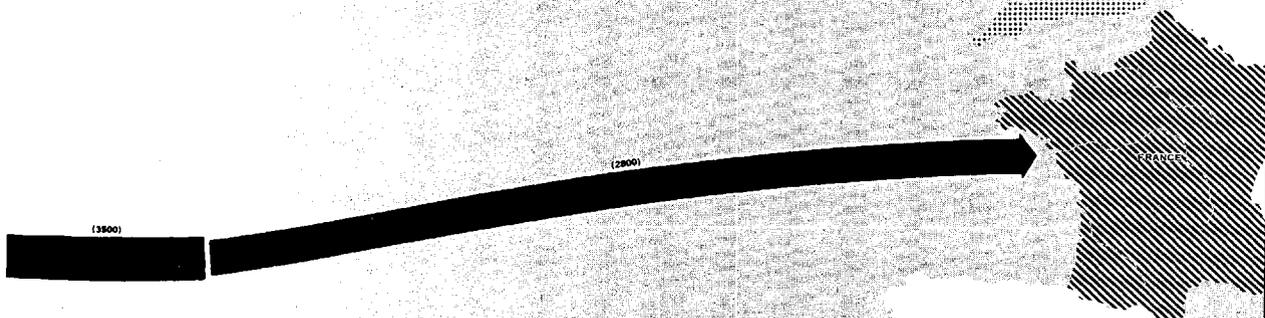


ST-PIERRE
ET MIQUELON

LOUISBOURG

MIGRATIONS ACADIENNES

1758



LES MIGRATIONS DE 1758-1762

Les grands mouvements migratoires de 1758 à 1762 sont illustrés dans les trois figures couvrant cette période. Ce sont plus particulièrement en Acadie et au Canada français que ces mouvements se sont dessinés. Toujours est-il que la situation conflictuelle entre la France et l'Angleterre pour la maîtrise de l'Amérique du Nord avait atteint un point culminant. Beaucoup d'espoirs s'évanouirent pour les 5 000 Acadiens de l'île Saint-Jean et de l'île Royale lorsque, en juillet 1758, la forteresse de Louisbourg tomba aux mains des Anglais. En conséquence, l'Angleterre déporta vers la France 3 500 Acadiens, dont 700 périrent en mer lors de la traversée.

MIGRATIONS ACADIENNES

1759-1760



La reddition de la force militaire française à Québec, en septembre 1759, attisa chez certains Acadiens de cette ville, l'espoir d'un retour en terre natale. À cet effet, il devenait obligatoire de prêter serment d'allégeance au souverain britannique avant de soumettre une demande de rapatriement. Plus de 200 le firent, et furent rapatriés selon leur bon souhait. Mais paradoxalement un accueil peu chaleureux leur était réservé : le gouverneur Lawrence leur ouvrit toutes grandes les portes des geôles. La plupart de ces Acadiens, ainsi que ceux capturés au cours d'escarmouches à cap au Sable et à la baie des Chaleurs furent expédiés en France en 1760.

À cette même période, de nombreux Acadiens-réfugiés, résidents dans la vallée de la rivière Saint-Jean, décidèrent de venir s'établir dans la région de Trois-Rivières, au Québec. En 1767, des foyers d'établissements acadiens en Nouvelle-Angleterre partagèrent cette idée de l'occupation des terres de la région trifluvienne. Par contre, une autre destination, plus au sud, gagna à la même époque en popularité : la Louisiane. Elle exerça un pouvoir d'attraction très fort au niveau des Acadiens résidents dans les colonies du sud des États-Unis.

L'attitude agressive du gouverneur Lawrence à l'endroit des Acadiens n'était pas sans fondement. Il gardait effectivement l'espoir de repeupler l'Acadie, mais avec des effectifs de la Nouvelle-Angleterre. Il était fermement décidé à contenir les Acadiens à l'extérieur de leur territoire jusqu'au jour où son projet prendrait forme. Incidemment, la déportation acadienne de janvier 1760 se fit au moment où se concrétisait son rêve. Un contingent de 650 familles en provenance de Boston et du Rhode Island débarquaient, en juin 1760, sur les côtes acadiennes⁹. Trois ans plus tard, 12 500 résidents anglophones s'étaient confortablement installés en Acadie.



BOSTON

HALIFAX

(1500)

MIGRATIONS ACADIENNES

1762



L'occupation de son territoire par des étrangers ne mit pas une entrave au désir de l'Acadien d'y retourner. Le nombre croissant de ceux qui revenaient ne manqua pas d'éveiller l'inquiétude des officiels britanniques. Le successeur de Lawrence, le lieutenant-gouverneur Belcher, demanda donc à Londres la permission d'expulser ces Acadiens récalcitrants :

"there are many of the Acadians in this Province who, although they have surrendered themselves, are yet ever ready and watchful for an opportunity... to disturb and distress the new settlements lately made and those now forming; and I am perfectly well convinced from the whole course of their behaviour and disposition, that they cannot with any safety to this Province become again the inhabitants of it".¹⁰

La décision alla définitivement dans le sens de la ligne dure. À Halifax, en août 1762, 1 500 furent embarqués sur cinq navires à destination de Boston. Mais le gouvernement du Massachusetts, fort d'une nouvelle législation, s'objectait désormais à toute forme de « dumping » de population. On revint au point initial.

LES MIGRATIONS DE 1763-1767

Le tableau 1 nous montre la répartition des Acadiens en 1763. L'information quantitative est puisée à différentes sources. L'auteur, lorsque nécessaire, s'est permis une évaluation approximative.

La plupart de ces Acadiens, à l'exception de ceux établis au Québec et en Louisiane, furent contraints de se déplacer à nouveau. On peut identifier ces mouvements à la figure précédente. Quantitativement, les migrations de cette période occupent la deuxième place par rapport à l'expulsion de 1755. Mais l'envergure spatiale du déplacement lui est supérieure.

Les mouvements migratoires acadiens durant cette période se subdivisent en trois grandes catégories. En premier lieu, on remarque un exode continu des effectifs depuis les terres de la Nouvelle-Écosse. Mais paradoxalement, au moment même où le robinet d'exilés coulait généreusement, les rentrées d'Acadiens, en provenance des colonies américaines, étaient également remarquées sur ce même territoire. Enfin, les Caraïbes devinrent progressivement un pôle d'attraction pour les exilés acadiens.

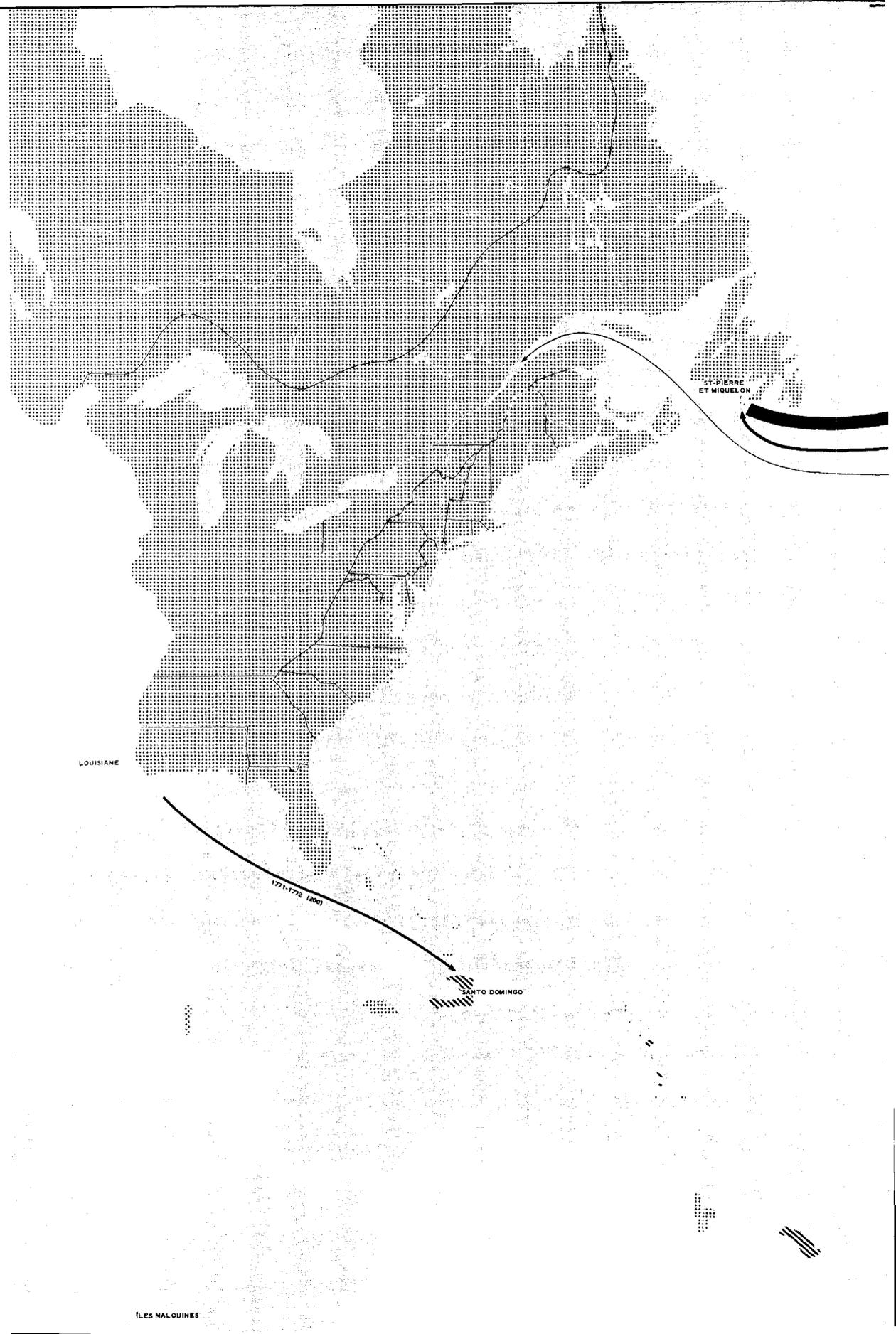
La majorité des 3 600 exilés vivant encore dans les colonies américaines, mirent le cap vers de nouveaux horizons durant cette période. Les responsables locaux tentèrent plus d'une fois de les disperser dans de nombreuses localités, mais en vain, puisque la majorité de ces Acadiens continuèrent à affluer dans les villes portuaires comme Boston, New York, New London et Charleston. De Boston, un grand nombre s'embarquèrent vers l'Acadie ou la vallée du Saint-Laurent. D'autre part, ceux concentrés dans les colonies du centre et du sud se déplaçaient vers la région des Caraïbes, certains s'arrêtèrent en Louisiane, tandis que d'autres parvinrent à cette même colonie après un séjour à l'île Saint-Domingue.

Le traité de Paris, de 1763, mit un terme aux hostilités entre l'Angleterre et la France, en Amérique du Nord. La fin de la guerre ne signifiait pas pour autant la fin des problèmes pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et des autres colonies. Le lieutenant-gouverneur Wilmot voyait toujours les Acadiens comme une sorte de menace à l'État. Il déposa une requête auprès de ses supérieurs dans l'intention expresse de les exiler aux Antilles. Sa demande fut rejetée. Et les *Lords of Trade* insistèrent plutôt sur l'idée de leur attribuer des terres à leur convenance. Bien sûr les seules terres susceptibles de convenir étaient celles de leur contrée d'origine, la baie de Fundy, où d'ores et déjà des milliers de familles originaires de la Nouvelle-Angleterre s'étaient fixées. Déçus de la piètre qualité des sols dont ils héritaient, et brimés par les contingentements quantitatifs locaux auxquels on les soumettait, bon nombre se dirigèrent vers de nouvelles destinations, comme les Antilles, la Louisiane et Saint-Pierre et Miquelon demeurée sous protectorat français. Cependant, 900 exilés de la Nouvelle-Angleterre regagnèrent les territoires acadiens, et s'établirent sur le littoral de la baie Sainte-Marie, au sud de l'ancien Port-Royal.

Tableau 1

Localisation des Acadiens en 1763

<i>Lieu</i>	<i>Nombre</i>
Massachusetts	1 043
Connecticut	666
New York	249
Maryland	810
Pennsylvanie	383
Caroline du Sud	280
Georgie	185
Nouvelle-Écosse	1 249
Rivière Saint-Jean	86
Louisiane	300
Angleterre	866
France	3 500
Québec	2 000
Île du Prince-Édouard	300
Baie des Chaleurs	700
Total	12 618



LOUISIANE

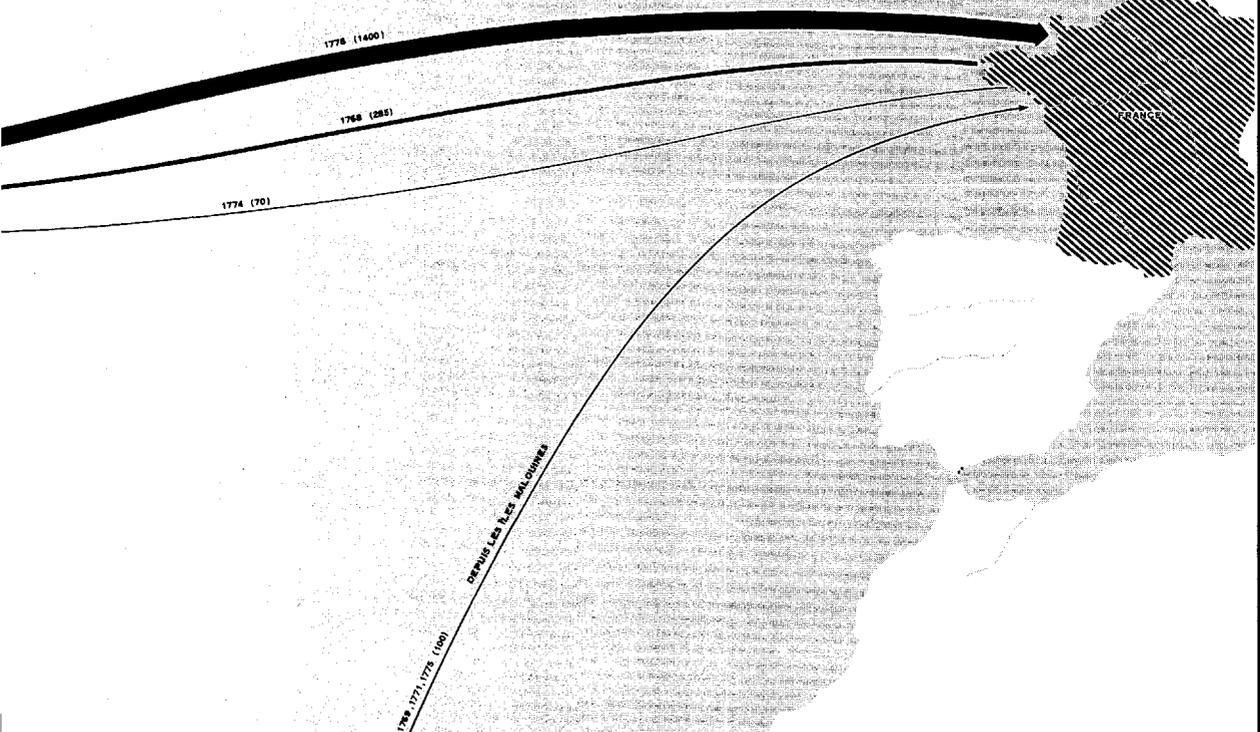
ST-PIERRE
ET MIQUELON

1771-1772 (200)

SANTO DOMINGO

LES MALOUINES

MIGRATIONS ACADIENNES 1768-1778



LES MIGRATIONS DE 1768-1785

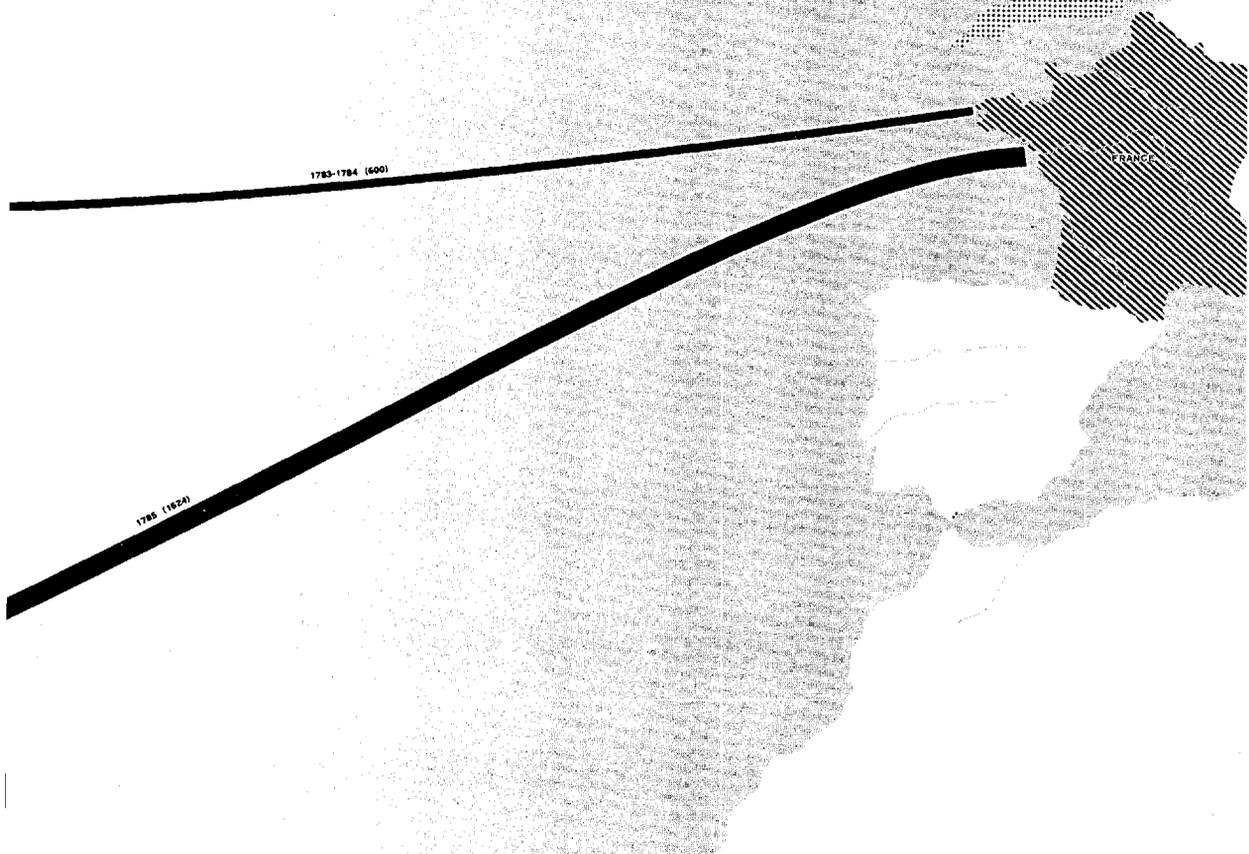
En 1768, il n'existait plus que deux zones principales d'instabilité du peuplement acadien. Vers 1767, les terres de Saint-Pierre et Miquelon étaient déjà si fortement occupées par des réfugiés, que plusieurs furent invités à partir pour la France. Peu de temps après leur arrivée dans les ports français, plusieurs exprimèrent le désir de revenir à leurs îles du golfe Saint-Laurent. Près de 285 revinrent effectivement en 1768. Vers 1775, l'ampleur de la population (1 500 habitants) était à nouveau devenue telle que les ressources de ces îles ne suffisaient plus, et que le gouvernement devait subvenir aux besoins de bon nombre d'entre eux. Cependant, un nouveau tournant politique allait permettre de régler temporairement ce problème.

La sympathie de la France à l'endroit de la cause indépendantiste américaine s'exprima d'une façon tangible par un ravitaillement militaire dès 1778. En guise de représailles, l'Angleterre dépêcha une expédition vers ces îles situées à un endroit stratégique, et déporta vers la France 1 400 Acadiens.



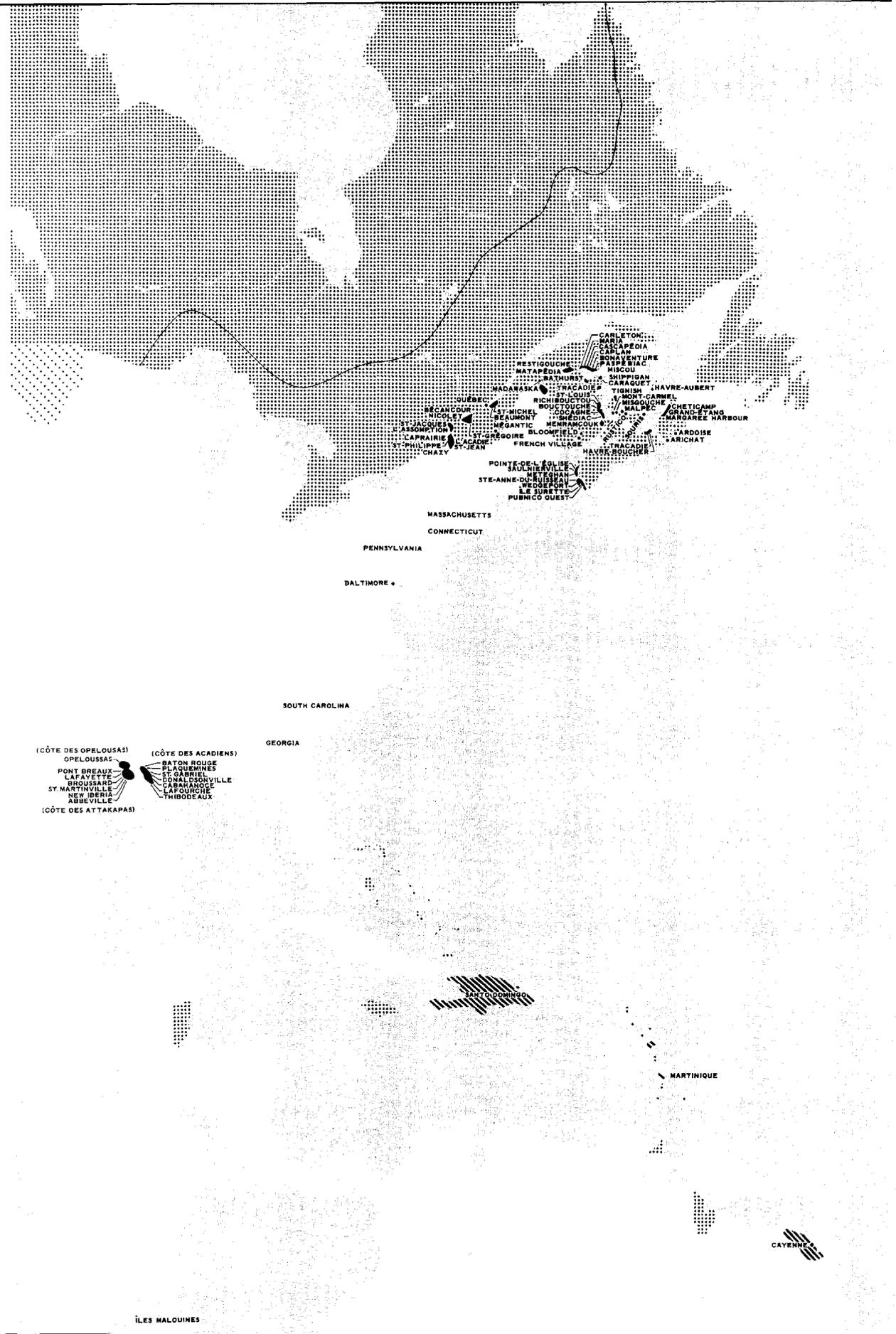
MIGRATIONS ACADIENNES

1779-1785



Le traité de Versailles, signé en 1783, redonna Saint-Pierre et Miquelon à la France, et 600 Acadiens y rentrèrent presque aussitôt¹¹.

De façon surprenante, les exilés n'élirent pas domicile permanent en France. Les Acadiens arrivés de l'île Saint-Jean en 1758, constituèrent le noyau d'un groupe d'exilés qui demeura en France près de trente ans. En 1763, les Acadiens d'Angleterre (il n'en restait plus que 866 sur les 1 100 expulsés de la Virginie), de même qu'un certain nombre d'autres en provenance de Saint-Pierre et Miquelon, furent amenés en France. Les tentatives nombreuses d'établissement de ces populations en France, en Corse, aux îles Malouines et en Guyane française se soldèrent toutes par un échec. Durant la majeure partie de cette période, c'est le gouvernement français qui survint aux besoins de ces exilés. Le dénuement de ces Acadiens, le désir du gouvernement français de se délester d'un fardeau économique considérable, la volonté du gouvernement espagnol d'affirmer, par une colonisation active, ses prétentions sur la Louisiane, conduisirent à la dernière des grandes migrations acadiennes. En 1785, plus de 1 600 Acadiens furent acheminés vers la Louisiane par les Espagnols¹².



- (CÔTE DES OPELOUSAS)
 - OPELOUSSAS
 - PONT BREAUX
 - LAFAYETTE
 - BROUSSARD
 - ST MARTINVILLE
 - NEW IBERIA
 - ABBEVILLE
 - (CÔTE DES ATTAKAPAS)
- (CÔTE DES ACADIENS)
 - BATON ROUGE
 - PLAQUEMINES
 - ST GABRIEL
 - DONALDSONVILLE
 - CABANACOE
 - LAFOURCHE
 - THIBODEAUX

GEORGIA

SOUTH CAROLINA

MASSACHUSETTS
CONNECTICUT

PENNSYLVANIA

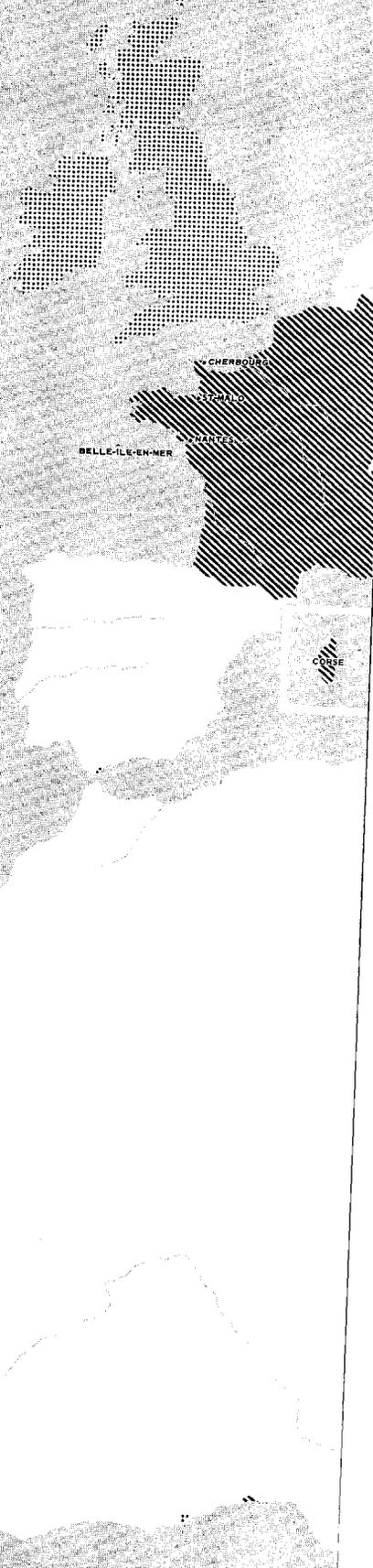
BALTIMORE •

ST JOHN'S

MARTINIQUE

CAYENNE

COLONIES ACADIENNES 1800



LE MODÈLE DÉFINITIF D'ÉTABLISSEMENT

À la fin du 18^e siècle, la localisation géographique des Acadiens était à peu près définitive. Mis à part quelques déplacements de faible envergure, les 50 années de migrations continues prenaient fin. Grâce au recensement religieux de 1803, les effectifs de la population acadienne des Maritimes peuvent être évalués avec exactitude; on ne peut faire que des estimations très approximatives sur les autres foyers de peuplement¹³. Le tableau 2 nous offre, pour l'année 1800, un bilan approximatif régionalisé de la population acadienne.

Tableau 2
Population acadienne en 1800

	Nombre	%
Maritimes	8 400	35,9
Québec	8 000	34,2
Louisiane	4 000	17,1
États-Unis	1 000	4,3
France	1 000	4,3
Indéterminée	1 000	4,3
	23 400	100,1

À la lecture du tableau, il apparaît que plus de 80% des Acadiens sont regroupés dans deux grandes zones : l'est du Canada et la Louisiane. On en retrouve 3 000 autres dispersés à travers les États-Unis, les villes portuaires françaises et les Caraïbes.

La figure précédente illustre les principaux foyers de peuplement de l'est du Canada en 1800. Dans le voisinage des trois grands centres de la vallée du Saint-Laurent, Québec, Trois-Rivières et Montréal, les Acadiens se mêlent étroitement à la population canadienne-française. Les établissements le long de la baie des Chaleurs, dans l'est du Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse sont plus nettement acadiens¹⁴. Il demeure néanmoins surprenant de constater leur absence dans leur ancienne patrie de peuplement, le long de la baie Française.

L'une des aires les plus distinctives du peuplement acadien est certes celle de la Louisiane. Les principaux sites d'occupation dans cette dernière région sont les Attakapas (région de Saint-Martinville), les Opelousas, au sud de Baton Rouge près du Mississippi, et le long du bayou Lafourche. L'isolation physique de ces communautés leur a permis de conserver leur identité culturelle¹⁵.

CONCLUSION

En 1800, pour la première fois depuis la signature du traité d'Utrecht en 1713, les Acadiens se concentraient dans des aires où il leur était permis de se vouer librement à leur mode de vie traditionnelle fondé sur l'agriculture, à l'abri des inconstances des politiques internationales dont ils avaient été si souvent les innocentes victimes. La position inconfortable qu'ils occupèrent tout au long de la première moitié du 18^e siècle — en tant que minorité francophone en territoire anglophone, tandis que l'Angleterre et la France se disputaient la suprématie dans le nouveau monde — doit être retenue comme le principal facteur dans l'interprétation de leurs migrations. L'accueil inhospitalier qu'ils reçurent dans les colonies américaines et leur profond désir de revenir un jour en Acadie rendaient

impossible, dès les débuts, leur fixation définitive sur les côtes atlantiques. La France, forte des liens culturels existants entre Français et Acadiens, auraient pu devenir un foyer d'accueil permanent pour les exilés. Mais le traitement que ces derniers y reçurent n'était guère supérieur à celui infligé dans les colonies américaines.

Par ailleurs, les nouveaux établissements acadiens en terre d'Amérique leur offraient une stabilité qui leur faisait défaut dans les colonies américaines et en France. Dans la région maritime du Canada, ils occupèrent des terres n'ayant jamais été mises en valeur précédemment. Dans la vallée du Saint-Laurent, les terres qu'on leur octroyait ou que l'on mettait à leur disposition, permirent une intégration rapide au groupe francophone québécois. Certains pourraient prétendre que tous ces Acadiens étaient plus ou moins des squatters en territoire anglais. Mais il faut se rappeler qu'à ce moment les luttes anglo-françaises pour l'hégémonie nord-américaine étaient terminées, et que les colons français ne présentaient plus guère une menace réelle ou imaginaire. Les Acadiens de la Louisiane furent bien accueillis par les Créoles, et ils trouvèrent là la paix et la sécurité qui leur avaient fait si souvent défaut.

ÉPILOGUE

Cette étude s'arrête à l'année 1800. Ce choix se fonde sur le fait que ce n'est qu'à la fin du 18^e siècle que la carte du peuplement acadien fait preuve d'une certaine stabilité. La période d'un demi siècle de migrations prenait fin. Cependant, la stabilité d'occupation des Acadiens n'était d'aucune manière permanente. La carte actuelle du peuplement acadien révélerait sans doute une dispersion accrue à l'échelle du continent. Les motifs étant différents, les nouvelles migrations qui survinrent après les années 1800 ne ressemblaient pas aux précédentes. Il n'était plus question de les déplacer à l'encontre de leurs désirs. À l'instar des grands mouvements de population européens qui façonnèrent l'Amérique du Nord aux 19^e et 20^e siècles, la recherche d'un mieux-être économique dictait essentiellement les nouvelles migrations acadiennes.

La population acadienne de l'est du Canada constituait la source de ces nouvelles migrations. De 1850 à 1900, les Acadiens des îles de la Madeleine occupèrent les terres de la rive nord du Saint-Laurent, à l'est de Sept-Iles, et également celles de l'île d'Anticosti, du Labrador et de Terre-Neuve. Mais la plus importante de ces migrations est celle qui, à partir des années 1860, conduisit massivement les Acadiens des terres du Saint-Laurent vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre. Il demeure par conséquent inexact d'attribuer aux seuls Canadiens français l'exclusivité de cet exode. La raison vraisemblable de ceci est que les Acadiens s'apparentent de si près à la culture des autres habitants de la vallée du Saint-Laurent, qu'on n'a pas cru bon — en admettant même que les chercheurs soient au courant des distinctions entre les deux groupes — de les distinguer les uns des autres. Il demeure cependant réaliste de dire que les Acadiens ont contribué proportionnellement à leur nombre à cette migration. Parmi les 800 000 Franco-américains établis en Nouvelle-Angleterre en 1923, on a estimé à 50 000 le nombre d'Acadiens¹⁶. Ailleurs, et en nombre plus restreint, on les retrouve aujourd'hui un peu partout en Amérique anglophone.

NOTES

¹ On trouve un bon aperçu de l'Acadie dans CLARK, Andrew (1968) *Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin Press.

² RICHARD, E. (1895) *Acadia: Missing Links of a Lost Chapter in American History*. Montréal, Lowell, p. 32.

³ Pour une étude détaillée des relations entre la population de la Nouvelle-Angleterre et les Acadiens, voir RAWLICK, George A. (1973) *Nova Scotia's Massachusetts: A Study of Massachusetts-Nova Scotia Relations, 1630-1784*. Montréal, London, McGill-Queen's University Press.

⁴ RAMEAU DE SAINT-PÈRE, E. (1877) *Une Colonie Féodale en Amérique: L'Acadie 1604-1710*. Paris, Didier, p. 354.

⁵ Le thème de la déportation est traité dans GRIFFITHS, Naomi E.S. (1969) *The Acadian Deportation: Deliberate Perfidy or Cruel Necessity*. Toronto, Copp Clark Publishing Co.

⁶ LEBLANC, Robert A. (1961) *The Acadian Migrations*. Masters Thesis (unpublished), University of Minnesota.

⁷ HARVEY, D.C. (1926) *The French Regime in Prince Edward Island*. New Haven, Yale University Press, p. 133-134.

⁸ Voir l'étude de GRIFFITHS, Naomi E.S. (1974) The Acadians of the British Seaports, *Acadiensis*, 4: 67-84.

⁹ On traite largement des différents événements de l'histoire de la Nouvelle-Écosse au cours de cette période dans BREBNER, John B. (1937) *The Neutral Yankees of Nova Scotia*, New York, Columbia University Press.

¹⁰ AKINS, Thomas B. (1869) *Selections from the public documents of Nova Scotia*. Halifax, Annapolis, p. 321.

¹¹ LAUVRIÈRE, E. (1924) *La tragédie d'un peuple: histoire du peuple acadien, de ses origines à nos jours*. Paris, Goulet, 2 volumes, volume 2, p. 210-215.

¹² WINZERLING, O. (1955) *Acadian Odyssey*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 224.

¹³ *Ibid.*, RAMEAU, p. 360-361.

¹⁴ L'expression actuelle du peuplement acadien dans les Maritimes fait l'objet de deux récents articles par WILLIAMS, Colin H. (1977) Ethnic Perceptions of Acadia, *Cahiers de Géographie de Québec*, 21: 243-268, et L'Acadie, où se trouve-t-elle? *Revue de l'Université de Moncton*, 1: 7-36, 1978.

¹⁵ Cette identité très complexe est actuellement la cible de plusieurs organismes gouvernementaux américains et étrangers qui cherchent à la renouveler et à la redéfinir. Elle fait l'objet d'un projet de recherche important: DORAIS, L., GOLD, G., LOUDER, D. et WADDELL, E., *Ethnicity and Adaptation—A Micro-level Study of the Cajun Revival in Southern Louisiana*, Ford Foundation, octroi n° 770-0027, 1977-79. Certains résultats de ces recherches paraîtront dans les *Cahiers de Géographie de Québec*, vol. 23, n° 59, numéro entièrement consacré à la Louisiane française.

¹⁶ *Ibid.*, LAUVRIÈRE, volume 2, p. 525.